

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 138**

présenté par

M. Lellouche, M. Hetzel, M. Perrut, M. Vitel, M. Marlin, M. Decool, M. Poisson, Mme Lacroute et
Mme Louwagie

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 72 à 74.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une seconde demande est contraire à l'esprit de la présente loi visant à raccourcir les délais. Cette faculté entraîne un dérapage des délais.